

**Donnons à nos enfants  
une longueur d'avance...  
dès le départ :**



Plan d'action pour les services  
de garderie éducatifs  
du Nouveau-Brunswick

Rapport annuel 2017-2018



**Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ :**  
**Plan d'action pour les services de garderie éducatifs**  
**Rapport annuel 2017-2018**

Publié par le Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance  
Province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Mai 2019

ISBN 978-1-4605-2048-2 (version PDF)

12316

# Accord bilatéral Canada – Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

## Message du ministre

Notre gouvernement s'est engagé à améliorer les services de garderie éducatifs dans toute la province afin de contribuer à la mise en place d'un système d'éducation de renommée internationale. Les services de garderie éducatifs sont des milieux d'apprentissages stimulants où les enfants acquièrent des compétences fondamentales et les connaissances dont ils ont besoin pour se bâtir un avenir prometteur.

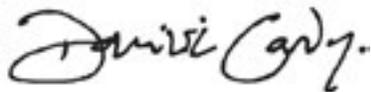
Je suis ravi que des établissements de partout dans la province puissent maintenant soumettre des demandes de désignation de Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Nous reconnaissons que l'apprentissage est un processus qui dure toute la vie et qu'il est important d'investir dans ces années cruciales pour donner à chaque enfant une chance égale de développer pleinement son potentiel.

Les parents dont les enfants fréquentent des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et les Garderies en milieu familial avec désignation peuvent être admissibles à

des subventions améliorées pour les frais de garde d'enfants. La politique de faible coût, qui est la pierre angulaire de la nouvelle désignation, garantit aux familles un accès abordable à des services de garderie éducatifs de qualité supérieure qui répondent à leurs besoins, ce qui leur permet de participer plus facilement au marché du travail.

Les subventions uniques de l'amélioration de la qualité ont aidé à garantir que les établissements sont en mesure d'améliorer la qualité des services offerts, soit une des exigences charnières de la nouvelle désignation. La mise en œuvre de cette approche a donné lieu à des projets d'amélioration dans de nombreux services de garderie éducatifs dans l'ensemble de la province.

Ce nouveau programme sert à améliorer l'accessibilité, l'abordabilité, l'inclusion et la qualité des services de garderie éducatifs s'adressant aux enfants d'âge préscolaire grâce à l'Accord Canada – Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants d'une durée de trois ans.



Dominic Cardy

## Introduction

En août 2017, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada ont signé l'Accord Canada – Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants qui sert à améliorer l'accessibilité, l'abordabilité, l'inclusion et la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Cet accord triennal fédéral-provincial engage 71 millions de dollars dans le but d'améliorer les services d'apprentissage et de garde destinés aux enfants d'âge préscolaire au Nouveau-Brunswick.

En janvier 2018, le gouvernement provincial a publié le document *Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ : Plan d'action pour les services de garderie éducatifs*. Il reconnaît dans ce plan l'importance des cinq premières années de la vie de l'enfant et y présente les étapes que le gouvernement et ses partenaires prennent pour améliorer la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Nouveau-Brunswick.

Le rapport suivant décrit les activités que le gouvernement provincial a entreprises afin de mettre en œuvre le *Plan d'action pour les services de garderie éducatifs pendant l'exercice 2017-2018*, conformément à l'Accord Canada – Nouveau-Brunswick concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants.

## Consultation et participation

Le document *Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ : Plan d'action pour les services de garderie éducatifs* s'appuie sur l'information précieuse recueillie grâce au rapport de la Commission d'étude sur les services de garde publié en 2016. Ce rapport représente l'aboutissement de vastes consultations auprès d'informateurs clés dans le but de recommander un plan visant à créer les conditions propices à l'établissement de services de garderie éducatifs de *qualité* qui sont *accessibles, abordables et inclusifs* et qui soutiennent la participation des parents au marché du travail. En outre, les parents ont été consultés sur leurs opinions et leurs préférences concernant l'aide financière permettant d'accéder aux services d'apprentissage et de garde de jeunes enfants.

La nouvelle désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick est le résultat d'une conception partagée entre le gouvernement, le secteur des garderies éducatives et les parents. Tout au long de la mise au point de cette désignation, mais aussi lors des phases de mise en œuvre, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a mobilisé activement les partenaires clés pour faire en sorte que les voix des exploitants, des éducateurs et des éducatrices et des parents soient incluses dans la conception de ce programme. À cette fin, les premiers centres désignés dans le cadre du déploiement de la phase 1 ont participé à la co-construction de la conception du programme relatif au processus de désignation.

Le MEDPE s'est aussi assuré d'informer régulièrement les exploitants des progrès du plan d'action. Une série de séances d'information et d'engagement a eu lieu dans toute la province pour informer les exploitants, ainsi que les éducateurs et les éducatrices. Entre octobre 2017 et mars 2018, 29 séances d'information ont eu lieu à l'échelle de la province et 743 participants y ont assisté.

En outre, des discussions se sont tenues avec les principaux intervenants, notamment :

- Corinne Haché et Pam Whitty, commissaires de la *Commission d'étude sur les services de garde*;
- Gino LeBlanc et Karen Power, coprésidents responsables de l'élaboration d'un plan d'éducation provincial décennal;
- Soins et éducation à la petite enfance Nouveau-Brunswick / Early Childhood Care & Education New Brunswick;
- Directions générales des districts scolaires;
- Conseils d'éducation de district et District Education Councils;
- Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick; et
- Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick.

Une page Web promotionnelle sur le plan *Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ : Plan d'action pour les services de garderie éducatifs* a été lancée en janvier 2018. Elle offre un emplacement localisé pour accéder à l'information sur le *Plan d'action pour les services de garderie éducatifs*.

[https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/amelioration\\_de\\_lapprentissage\\_et\\_de\\_la\\_garde\\_des\\_jeunes\\_enfants/subside\\_les\\_centres\\_designes.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/amelioration_de_lapprentissage_et_de_la_garde_des_jeunes_enfants/subside_les_centres_designes.html)

Un numéro sans frais, ainsi qu'un compte de courriel ont été mis en place afin de fournir les informations aux exploitants et aux parents et de répondre aux demandes particulières sur le plan d'action.

# Établir des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

La désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick est une reconnaissance donnée par l'intermédiaire d'un processus de demande volontaire aux centres de services de garderie éducatifs agréés qui fournissent des services aux enfants de cinq ans et moins non scolarisés. Dans le cadre de cette désignation, ils s'engagent à offrir un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de qualité supérieure en éliminant les obstacles se rattachant au revenu familial, à la capacité et aux besoins des enfants, à la langue, ainsi qu'aux milieux minoritaires.

Pour obtenir sa désignation, l'établissement d'apprentissage et de garde des jeunes enfants doit satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

- 1 Être conforme aux exigences prévues par la loi;
- 2 Offrir des services aux enfants d'âge préscolaire de cinq ans et moins; et
- 3 Choisir et mettre en œuvre l'un des programmes éducatifs : le Curriculum éducatif des services de

garde francophones du Nouveau-Brunswick ou le New Brunswick Curriculum Framework for Early Learning and Child Care.

Une fois désignés, les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick sont tenus de respecter les critères suivants :

- S'engager à déployer la politique de faible coût;
- Améliorer la capacité d'offrir des services à tous les enfants, y compris les enfants ayant un handicap ou des besoins variés, par la mise en œuvre de politiques et de pratiques d'inclusion;
- Établir des plans annuels d'amélioration de la qualité et se soumettre à des évaluations annuelles de la qualité;
- S'engager à utiliser le registre des garderies;
- Participer activement au perfectionnement professionnel continu; et
- Collaborer avec le gouvernement en matière de partage de données
- Mettre en place un comité parent

## Phase I – Désignation

En janvier 2018, tous les établissements admissibles de la ville de Saint John et de la région du Grand Edmundston ont été invités à devenir des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés dans le cadre de la phase I du déploiement provincial. Ceux qui ont choisi de le faire se sont engagés à travailler en collaboration avec

le gouvernement provincial à la co-construction de la conception du programme.

Au 31 mars 2018, 25 centres parmi les 56 admissibles à la phase I avaient été désignés comme Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.

## Abordabilité, accessibilité et qualité

Le rapport de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick a décrit le coût de garde comme l'un des principaux obstacles pour les parents, qui ont dit aux commissaires que la hausse des coûts des services de garde d'enfants est un inhibiteur à la participation au marché du travail de certaines familles et influencent leur décision d'avoir d'autres enfants. En outre, les exploitants ont exprimé des craintes quant à la durabilité et à la viabilité continues de leurs services, particulièrement les coûts associés à la prestation de services de plus grande qualité.

La politique de faible coût, qui a été établie pour faire en sorte que les familles aient accès à des services de garde d'enfants de qualité qu'elles ont les moyens de payer, comprend le Seuil des frais du marché, des subventions aux parents améliorées et un financement de fonctionnement continu pour les exploitants des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.

## Politique de faible coût – Seuil des frais du marché

Le Seuil des frais du marché est un outil utilisé pour déterminer le prix courant intéressant pour les services de garderie éducatifs agréés selon l'âge de l'enfant et le type de collectivité. Il a été établi à l'aide des frais exigés aux parents par les exploitants d'établissements de services de garderie éducatifs agréés en décembre 2017. Les frais exigés aux parents doivent être maintenus aux taux de

décembre 2017 pour que les garderies éducatives puissent devenir un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désigné. Le Seuil des frais du marché offrira des taux stables aux familles, ainsi qu'une meilleure uniformité dans le marché. Le tableau ci-dessous présente le Seuil des frais du marché pour la période de 2017 à 2020.

Gamme de frais actuelle	Grandes régions urbaines	Petites régions urbaines	Régions rurales
Nourrisson	39,00 \$	35,00 \$	34,00 \$
Enfant d'âge préscolaire	33,00 \$	29,50 \$	29,00 \$

Toutefois, la politique de faible coût comprend un calendrier relatif aux hausses des frais. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Seuil des frais du marché, visitez

le lien suivant : [https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/early\\_childhood/seuil\\_des\\_frais\\_du\\_marche.pdf](https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/early_childhood/seuil_des_frais_du_marche.pdf).

## Politique de faible coût – Enveloppes budgétaires

Trois enveloppes budgétaires appuient la politique de faible coût. Les parents d'enfants fréquentant les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés peuvent bénéficier d'une bonification de subvention pour les familles à revenu faible ou moyen. De plus, les

établissements de services de garderie éducatifs agréés qui sont des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés sont admissibles à un financement supplémentaire pour accroître la qualité et la durabilité de leurs services.

### 1) Subvention pour parents – Centre désigné

Le gouvernement provincial s'est engagé à rendre les services de garde d'enfants plus abordables pour les familles à faible et moyen revenu ayant des enfants d'âge préscolaire. Cela fera en sorte que les parents puissent profiter de toutes les occasions qui s'offrent à eux pour intégrer le marché du travail ou poursuivre leurs études en ayant l'assurance que leurs enfants sont encadrés dans des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick de qualité supérieure à l'échelle de la province.

La subvention pour parents – Centre désigné offre les avantages suivants :

- Des services de garderie éducatifs gratuits pour les enfants d'âge préscolaire dont la famille a un revenu annuel de 37 500 \$ ou moins qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau Brunswick, et ce, quels que soient l'emplacement et les frais imposés par l'exploitant;

- Services de garderie éducatifs subventionnés pour les familles dont le revenu annuel avant imposition se situe entre 37 500 \$ et 80 000 \$ sur une échelle coulissante; et
- Aucune famille du Nouveau-Brunswick ne consacrerait plus de 20 % de son revenu brut annuel aux frais de garderie pendant que son enfant fréquente un Centre de la petite enfance du Nouveau Brunswick. Cette mesure fait en sorte d'augmenter le soutien à l'intention des familles ayant plusieurs enfants âgés de moins de cinq ans.

Pour épauler les familles, le gouvernement provincial a mis au point une calculatrice des subventions pour parents en ligne facile à utiliser qui offrira une estimation de la subvention quotidienne disponible pour les familles par l'intermédiaire du Centre de la petite enfance du

Nouveau-Brunswick désigné. La calculatrice se trouve à l'adresse suivante :

[https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/amelioration\\_de\\_lapprentissage\\_et\\_de\\_la\\_garde\\_des\\_jeunes\\_enfants/subside\\_les\\_centres\\_designes.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/amelioration_de_lapprentissage_et_de_la_garde_des_jeunes_enfants/subside_les_centres_designes.html).

## 2) Subvention de fonctionnement pour les nourrissons

Les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés seront admissibles à une subvention de fonctionnement continue pour les nourrissons qui sert à compenser les coûts associés à la prestation des soins aux

nourrissons. Les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés seront admissibles à recevoir 10 \$ par jour par place pour nourrisson.

## 3) Subvention d'exploitation pour la qualité

Les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés seront admissibles à une subvention d'exploitation continue pour la qualité de 2,50 \$ par jour par place pour enfant d'âge préscolaire qui aidera les exploitants à

répondre aux critères de qualité des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés, conformément à leurs plans annuels d'amélioration de la qualité.

## Mettre en place des possibilités de perfectionnement professionnel et de développement pour les éducateurs et les éducatrices de la petite enfance

Deux cours en ligne de 90 heures d'Introduction à l'éducation de la petite enfance, soit un en français et un en anglais, ont été lancés en 2017-2018 et enchâssés dans la loi comme exigence de formation minimale pour les éducateurs et les éducatrices de la petite enfance qui travaillent dans les établissements de services de garderie éducatifs. Chacun de ces cours comprend 30 heures

de curriculum éducatif pour les services de garderie éducatifs et 60 heures de sujets divers, par exemple le développement de l'enfant, les pratiques en matière d'inclusion, le développement du langage. Des experts en pédagogie préscolaire ont été embauchés pour soutenir le perfectionnement professionnel des éducateurs et les éducatrices de la petite enfance.

## Mettre en place une politique d'inclusion

En 2017-2018, le MEDPE a conclu un partenariat avec l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) afin d'aider les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés à créer et à mettre en œuvre des politiques d'inclusion dans chaque établissement selon une politique d'inclusion provinciale.

Les facilitateurs d'inclusion de la petite enfance de l'ANBIC travailleront avec les exploitants de centre afin d'évaluer les pratiques d'inclusion actuelles et de mettre au point la politique d'inclusion de leur centre désigné. Ce modèle a été élaboré dans le cadre d'un programme pilote antérieur créé par l'ANBIC et le MEDPE.

## Élaborer des lignes directrices relatives aux milieux d'apprentissages favorables à l'acquisition des compétences langagières et à l'identité culturelle

Le MEDPE a conclu une entente avec l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB) dans le but de travailler avec le secteur des garderies éducatives pour recommander des lignes directrices visant à accompagner les éducateurs et les éducatrices de la petite enfance. Ceci a pour but d'intégrer des milieux d'acquisition du langage et d'apprentissage de l'identité culturelle au sein des Centres de la petite enfance du

Nouveau-Brunswick qui utilisent Le Curriculum éducatif Services de garde francophones du Nouveau-Brunswick de la province. Ces lignes directrices servent d'outils qui permettent aux éducateurs et aux éducatrices d'utiliser des pratiques d'enseignement éprouvées de développement langagier et de l'identité culturelle auprès des enfants d'âge préscolaire qui vivent dans des communautés linguistiques minoritaires.

## Instaurer des critères pour les plans annuels de l'amélioration de la qualité des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

En plus de recevoir des subventions de fonctionnement continues, tous les établissements de services de garderie éducatifs agréés offrant des services aux enfants âgés de moins de cinq ans qui ne fréquentent pas l'école sont admissibles à une subvention unique à l'amélioration de la qualité. Ce fonds a été créé pour améliorer la qualité des environnements d'apprentissages intérieurs et extérieurs.

Les exploitants sont tenus d'utiliser 50 % des fonds de la subvention afin de créer des espaces de jeux extérieurs naturels, d'aménager des espaces de jeux extérieurs plus

naturels ou de favoriser les activités extérieures pour faire en sorte d'aligner leurs services aux fondements du Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick ou du *Early Learning and Child Care Curriculum*.

En tout, environ 3,1 millions de dollars ont été alloués à 506 établissements de services de garde éducatifs. Tous les établissements étaient tenus de présenter un rapport sur la méthode qu'ils ont utilisé ces fonds au MEDPE avant la fin de septembre 2018.

## Compte rendu financier

En 2017-2018, la contribution fédérale en vertu de l'accord bilatéral totalisait 4 866 450 \$. Voici la ventilation de ce financement :

Initiatives	2017-2018
Subvention à l'amélioration des services de garderie éducatifs	3 072 160 \$
Évaluation de la qualité et politique d'inclusion	770 000 \$
Lignes directrices pour la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et de l'identité culturelle	51 000 \$
Coûts administratifs (personnel, production de rapports, évaluation, etc.)	973 290 \$
<b>TOTAL</b>	<b>4 866 450 \$</b>

## Prochaines étapes

Les prochaines phases du déploiement provincial pour la désignation des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick sont présentées ci-dessous :

District scolaire	Demande de désignation des garderies éducatives	Les parents peuvent demander la subvention
<b>Phase I</b>		
<b>Garderies éducatives</b>	Février 2018	Avril 2018
District scolaire francophone Nord-Ouest		
Anglophone South School District		
<b>Expansion de la Phase 1</b>		
<b>Garderies éducatives</b>	Août 2018	Septembre-Octobre 2018
District scolaire francophone Nord-Ouest		
Anglophone South School District		
District scolaire francophone Sud (Quispamsis)		
<b>Phase 2 – Déploiement provincial</b>		
<b>Garderies éducatives</b>	Novembre 2018	Décembre 2018-Janvier 2019
District scolaire francophone Sud (Grand Moncton)		
Anglophone East School District		
District scolaire francophone Nord-Est	Janvier 2019	Février-Mars 2019
Anglophone North School District		
District scolaire francophone Sud (Miramichi)		
<b>Garderies éducatives en milieu familial</b>		
District scolaire francophone Sud		
District scolaire francophone Nord-Ouest		
Anglophone South School District		
Anglophone East School District		
<b>Phase 3 – Déploiement provincial</b>		
<b>Garderies éducatives</b>	Février 2019	Mars-Avril 2019
Anglophone West School District		
District scolaire francophone Sud (Fredericton/Oromocto)		
<b>Garderies éducatives en milieu familial</b>		
District scolaire francophone Nord-Est		
Anglophone North School District		
Anglophone West School District		
District scolaire francophone Sud (Fredericton / Oromocto)		

## Développer des ressources en ligne pour les parents (p. ex. : le registre des garderies éducatives)

Les parents sont encouragés à s'inscrire au nouveau portail des Services à la petite enfance, qui fait partie intégrante du registre des garderies éducatives à : <https://www.nbed.nb.ca/parentportal/fr/>. Le portail des Services à la petite enfance permet aux parents de chercher des services de garderie éducatifs agréés en fonction de leur choix géographique et de leur préférence linguistique. Les parents à la recherche de Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés ont également accès au formulaire de demande de subventions pour les services de garderie éducatifs au portail et peuvent soumettre leur demande par courriel.

Le portail comprendra bientôt un registre qui sera un guichet unique permettant aux familles d'inscrire leurs enfants en vue d'accéder aux places disponibles en garderie éducative. Ce portail permettra aux familles de déterminer si des places sont disponibles dans un établissement ou s'il met les enfants sur une liste d'attente. Cette nouvelle option du portail des Services à la petite enfance est en cours d'élaboration. Son lancement est prévu pour 2019.